

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

AGENCE DJIBOUTIENNE DE
DEVELOPPEMENT SOCIAL
(ADDS)

PROJET DE GESTION DES DECHETS
SOLIDES

Avis d'Appel d'Offres National

Date : 28 Mars 2015

Convention N° : **CDJ 1063 01 D**

AON N° : **002/2015/TX/AFD/ADDS**

1. La République de Djibouti a conclu avec l'Agence Française pour le Développement (AFD) la convention de financement CDJ 1063 01 D en vue de financer le projet de gestion des déchets solides à Djibouti. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce don sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché des travaux de réfection et d'aménagement du parc à matériel de l'Office de la Voirie, au Quartier Cheick Osman à Balbala.
Cette convention de financement stipule que l'ADDS est le maître d'ouvrage délégué de ce projet.
2. Le Directeur Général de l'ADDS invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous pli fermé, pour travaux de réfection et d'aménagement du parc à matériel de l'Office de la Voirie, au Quartier Cheick Osman à Balbala.

Les travaux sont décomposés en trois (3) lots.

- **Lot 1 : Travaux de voirie et réseaux divers et en construction de bâtiments en structures métalliques.**
- **Lot 2 : Travaux de réfection et de construction de bâtiment en maçonnerie.**
- **Lot 3: Fourniture de matériel d'outillage pour le garage.**

Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un lot ou plusieurs lots.

3. Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner le Dossier d'Appel d'Offres National auprès du bureau de l'ADDS ou directement à :

Mme LYNDA ABDOURAHIM SAID
Chef de Service de la Cellule Passation des Marchés-ADDS,
Rue Mohamed Djama Elabeh
Plateau du Serpent
BP 4298 République de Djibouti

Numéro de téléphone : 00 21 253 35 86 55

Adresses électroniques : lynda_abdourahman@adds.dj et/ou direction@adds.dj

4. Les clauses des Instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des Clauses administratives générales sont les clauses du *Dossier Type d'Appel d'offres; Passation des Marchés de Travaux (Droit Civil)*. Il s'inspire du Document Cadre d'appel d'offres pour la Passation des marchés de travaux, préparé par les Banques multilatérales de développement et Institutions financières internationales (2003), et du Dossier type d'Appel d'offres pour la Passation des Marchés de Travaux de la Banque mondiale (Septembre 1996). Les Instructions aux Soumissionnaires sont harmonisées avec celles des autres institutions et s'inspirent des meilleures pratiques internationales. Le Cahier des Clauses Administratives Générales est semblable à celui du Dossier type d'Appel d'offres de la Banque mondiale pour les pays de droit civil, également le fruit d'une large expérience internationale et lui-même largement inspiré de la version No 2006/1984 du Cahier des *Clauses administratives générales applicables aux Marchés publics de Travaux*, de la Commission centrale des Marchés française. Il est basé sur le principe d'un marché principalement rémunéré sur prix unitaires.
5. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le **27 Avril 2015 à Dix (10) heures** et être accompagnées d'une garantie de soumission de :
 - * **pour le lot 1** : 500 000 FDJ HT (Un Million Francs Djiboutien).
 - * **pour le lot 2** : 300 000 FDJ HT (Cinq Cent Mille Francs Djiboutien).
 - * **pour le lot 3** : 600 000 FDJ HT (Six Cent Mille Francs Djiboutien).
6. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le **27 Avril 2015 à (10H15) Dix heures Quinze** à la salle de réunion de l'ADDS.
7. Une visite de lieux sera organisée par l'ADDS, le **16 Avril 2015**. Le lieu de rendez-vous est fixé à la salle de réunion de l'ADDS à **(10 h) Dix heures**.
8. Les frais de cette visite seront à la charge exclusive du soumissionnaire.
9. Les soumissionnaires doivent satisfaire au moins aux critères de qualification suivants :
 - Être d'un pays répondant aux critères définis dans l'édition en vigueur des « Directives de l'AFD pour la passation des marchés ».
 - Avoir réalisé durant les 5 dernières années, au moins un chiffre d'affaires annuel moyen égal à une fois la soumission pour chaque lot.
 - Avoir réalisé avec succès en tant qu'entrepreneur principal au moins un projet de nature et de complexité comparable à celles du présent projet au cours des cinq dernières années.
 - Avoir le matériel nécessaire et le personnel compétent pour la réalisation des présents travaux (cf Liste).

Les critères ci-dessus sont détaillés dans les instructions aux soumissionnaires, les données particulières de l'appel d'offre et dans la section III contenus dans le Dossier d'Appel d'Offres relatif au présent avis.

